

Election des Vice-présidents du SBV 4R

**Extrait du registre des Délibérations
COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai à 18h00, le Comité Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 7 mai 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Présents pour le quorum : 31

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	Mme BRETTE Ophélie	Suppléante
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Bréchamps	CC des Portes Euréliennes	M. GOND Jean-Jacques	Titulaire
Charpont	CA du Pays de Dreux	M. HOUVET Patrick	Titulaire
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Coulombs	CC des Portes Euréliennes	M. GUILLY Daniel	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. LEGER Jean-Paul	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Dreux	CA du Pays de Dreux	M. JONNIER Claude	Titulaire
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	Mme RENAUX-MARECHAL Christine	Titulaire
Fontaine-les-Ribouts	CA du Pays de Dreux	M. PROVOST Sylvain	Titulaire
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
Garnay	CA du Pays de Dreux	M. MOREAU Michel	Titulaire
Ivry-la-Bataille	CA du Pays de Dreux	M. MAISONS Patrick	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOËGEL Chantal	Titulaire
Néron	CC des Portes Euréliennes	M. COGNEAU Jacky	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	M. CRASSIN Gérard	Suppléant
Rouvres	CA du Pays de Dreux	M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire
St-Ange-et-Torçay	CA du Pays de Dreux	M. HUET Lucien	Titulaire
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire

DELIBERATION N° 2018-20

Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ROMANO Antonio	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Soulaire	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire

Pouvoirs : 4

- **De** Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire de Boncourt (CA du Pays de Dreux)
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- **De** M. FILLON Alain, titulaire de Luray (CA du Pays de Dreux)
A M. HUET Lucien, titulaire de Saint-Ange-et-Torçay (CA du Pays de Dreux)
- **De** M. SIMON Marc, titulaire de Saint-Ouen Marchefroy (CA du Pays de Dreux)
A Mme PATUREL Cathy, titulaire d'Oulins (CA du Pays de Dreux)
- **De** M. FRARD Daniel, titulaire de Vernouillet (CA du Pays de Dreux)
A M. COCHELIN André, titulaire de Sainte-Gemme Moronval (CA du Pays de Dreux)

Egalement présente : 1

Bréchamps	CC des Portes Euréliennes	Mme RONNEL Chantal	Suppléante
-----------	---------------------------	--------------------	------------

Absents excusés : 13

Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire
Boncourt	CA du Pays de Dreux	MME GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. ARNOULT Didier	Suppléant
Ivry-la-Bataille	CA du Pays de Dreux	M. OGIER Jean-Pierre	Suppléant
Luray	CA du Pays de Dreux	M. FILLON Alain	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. MAIGNAN Michel Alain	Suppléant
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
Saussay	CA du Pays de Dreux	M. MARSAUD David	Titulaire
Saussay	CA du Pays de Dreux	M. PERCHERON Didier	Suppléant
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. MARSOT Albert	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. LEMARE Jacques	Suppléant

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BICCL-2017356-0002 du 22 décembre 2017 portant création du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV 4R) par fusion entre le Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure 1^{ère} section (SIRE 1), le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB), le Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure (SICME) et le Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV) au 30 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017356-0003 du 22 décembre 2017 constatant les effets de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Chartres Métropole sur les syndicats intercommunaux et mixtes existants et les effets de la prise de compétence obligatoire GEMAPI, ayant notamment pour conséquence le retrait de la commune de Maintenon du périmètre du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10 ; L.5211-11, L.5211-6 et L.5211-41-3

Conformément aux statuts du SBV 4R,

Vu la délibération n° 18-01-07 du 28 janvier 2018 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France désignant ses représentants au SBV 4R,

Vu la décision n° 2018-02-06/05 du 6 février 2018 prise par le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie désignant ses représentants au SBV 4R,

Vu la délibération n° 2018-18 du 12 février 2018 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux désignant ses représentants au SBV 4R,

Vu le courrier en date du 13 avril 2018 de Madame la Préfète,

Considérant les récents échanges avec les services du contrôle de la légalité de la Préfecture,

Il convient de retirer les délibérations 2018-03 et 2018-04, et d'une part de fixer le nombre de Vice-présidents et d'autre part de procéder à l'élection des Vice-présidents.

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents est librement fixé par le conseil syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil syndical, lequel comprend désormais 45 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 9 Vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé que, sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil syndical dispose de la faculté de fixer un nombre de Vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 Vice-présidents. Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de Vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil syndical.

Le Président propose de fixer à trois le nombre de Vice-présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 33 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention de fixer à trois le nombre de Vice-présidents.

Le Président rappelle que les Vice-présidents sont élus au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les délégués du Comité Syndical, en application des dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-4 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire et des adjoints, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT.

Ainsi, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Il convient de procéder à une élection poste par poste.

Election du 1^{er} Vice-président

Le Président indique que le nombre de votants présents s'élève à 31 et que le nombre de pouvoirs s'élève à 4 ; le nombre attendu de votes s'élevant donc à 35 voix.

Il précise que deux isoloirs sont à disposition des délégués et procède à la constitution du Bureau de vote.

Pour la constitution du Bureau de vote, Monsieur André COCHELIN demande 3 volontaires assesseurs.

Le premier assesseur sera en charge de l'appel des votants et des pouvoirs.

Le second assesseur sera en charge de la signature des votants et du dépouillement des enveloppes.

Le troisième assesseur sera en charge du décompte des votes par candidat.

Monsieur André COCHELIN sera en charge de l'urne.

Monsieur Jean-Pierre GATINE est nommé 1^{er} assesseur.

Madame Danièle VIBOUD est nommée 2^{ème} assesseur.

Madame Cathy PATUREL est nommée 3^{ème} assesseur.

Monsieur le Président rappelle que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature. Il procède à l'appel des candidatures.

Candidat(s) au poste de 1^{er} Vice-président :

- Monsieur Christian BELLANGER, délégué titulaire de Mévoisins (CC Portes Euréliennes d'Ile de France).

A l'issue des opérations de vote, le résultat obtenu est le suivant :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	35
A déduire	
<i>bulletins blancs</i>	3
<i>bulletins nuls</i>	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
CANDIDAT	1^{er} Tour :
	Nombre de suffrages obtenus
M. Christian BELLANGER	30

Monsieur Christian BELLANGER, élu à la majorité absolue avec 30 suffrages en sa faveur, a été proclamé 1^{er} Vice-président du SBV 4R et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Vice-président

Le Président indique que le nombre de votants présents s'élève à 31 et que le nombre de pouvoirs s'élève à 4 ; le nombre attendu de votes s'élevant donc à 35 voix.

Il précise que deux isoloirs sont à disposition des délégués et procède à la constitution du Bureau de vote.

Pour la constitution du Bureau de vote, Monsieur André COCHELIN demande 3 volontaires assesseurs.

Le premier assesseur sera en charge de l'appel des votants et des pouvoirs.
 Le second assesseur sera en charge de la signature des votants et du dépouillement des enveloppes.
 Le troisième assesseur sera en charge du décompte des votes par candidat.
 Monsieur André COCHELIN sera en charge de l'urne.

Monsieur Jean-Pierre GATINE est nommé 1^{er} assesseur.
Madame Danièle VIBOUD est nommée 2^{ème} assesseur.
Madame Cathy PATUREL est nommée 3^{ème} assesseur.

Monsieur le Président rappelle que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature. Il procède à l'appel des candidatures.

Candidat(s) au poste de 2^{ème} Vice-président :

- **Monsieur Raymond ROY**, délégué titulaire de La Chaussée d'Ivry (CA du Pays de Dreux).

A l'issue des opérations de vote, le résultat obtenu est le suivant :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	35
A déduire	
<i>bulletins blancs</i>	3
<i>bulletins nuls</i>	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
CANDIDAT	1^{er} Tour :
	Nombre de suffrages obtenus
M. Raymond ROY	30

Monsieur Raymond ROY, élu à la majorité absolue avec 30 voix suffrages en sa faveur, a été proclamé 2^{ème} Vice-président du SBV 4R et a été immédiatement installé.

Election du 3ème Vice-président

Le Président indique que le nombre de votants présents s'élève à 31 et que le nombre de pouvoirs s'élève à 4 ; le nombre attendu de votes s'élevant donc à 35 voix.

Il précise que deux isoïrs sont à disposition des délégués et procède à la constitution du Bureau de vote.

Pour la constitution du Bureau de vote, Monsieur André COCHELIN demande 3 volontaires assesseurs.

Le premier assesseur sera en charge de l'appel des votants et des pouvoirs.

Le second assesseur sera en charge de la signature des votants et du dépouillement des enveloppes.

Le troisième assesseur sera en charge du décompte des votes par candidat.

Monsieur André COCHELIN sera en charge de l'urne.

Monsieur Jean-Pierre GATINE est nommé 1^{er} assesseur.
Madame Danièle VIBOUD est nommée 2^{ème} assesseur.
Madame Cathy PATUREL est nommée 3^{ème} assesseur.

Monsieur le Président rappelle que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature. Il procède à l'appel des candidatures.

Candidat au poste de 3^{ème} Vice-président :

- Monsieur Patrick MOUCHARD, délégué titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux).

A l'issue des opérations de vote, le résultat obtenu est le suivant :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	35
<i>A déduire</i>	
<i>bulletins blancs</i>	4
<i>bulletins nuls</i>	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
CANDIDAT	1 ^{er} Tour : Nombre de suffrages obtenus
M. Patrick MOUCHARD	30

Monsieur Patrick MOUCHARD, élu à la majorité absolue avec 30 suffrages en sa faveur, a été proclamé 3^{ème} Vice-président du SBV 4R et a été immédiatement installé.

En outre, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de retirer les délibérations n°2018-03 et 2018-04 du 1^{er} mars 2018,
- INSTALLE lesdits délégués syndicaux élus en qualité de Vice-présidents dans l'ordre du tableau suivant :

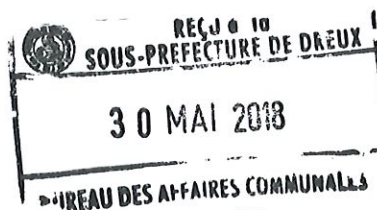
Tableau Récapitulatif des Vice-présidents du SBV4R	
1 ^{er} Vice-président	Christian BELLANGER
2 ^{ème} Vice-président	Raymond ROY
3 ^{ème} Vice-président	Patrick MOUCHARD

- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES
André COCHELIN

Document rendu exécutoire
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le



Le Président,
André COCHELIN

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES